

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA19 22005

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté le règlement suivant lors de sa séance extraordinaire du 20 juin 2019 :

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST (RCA16 22003)

Ce règlement entre en vigueur au jour de la publication du présent avis. Il est disponible pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h.

Montréal, le 21 juin 2019

La secrétaire d'arrondissement substitut Daphné Claude